



SH-Tattoo Création
06 28 23 56 15
contact@sh-creation.fr



SH-Tattoo Création
06 28 23 56 15
contact@sh-creation.fr

SOINS DU TATOUAGE : durée 1 MOIS

Conservez le film plastique pendant 1 heure, puis retirez-le.
Ne jamais toucher la zone tatouée avec des mains sales.

Commencez les soins :

- Lavez à l'eau tiède ou froide avec du savon neutre (de Marseille ou dermathologique).
- Rincez soigneusement.
- Séchez avec du papier essuie-tout jetable.
- Appliquez et faites pénétrer une noisette de crème cicatrisante (Bépanthen ou Homéoplasmine).

Application de la crème cicatrisante : 3 fois / jour pendant 1 mois

Attention pendant la cicatrisation :

- Protégez votre tatouage avec des vêtements en coton et de la pommade cicatrisante (surtout si vous êtes en contact avec de la poussière ou des produits chimiques).
- Vous pouvez prendre une douche dès le premier jour.

INTERDITS : piscine, mer, soleil, bain, sauna...

Il est préférable d'éviter la pratique sportive pendant les 3 premiers jours afin d'éviter la transpiration abondante qui engendrera le décollement du pansement.

Ne pas arracher les croûtes.

APRES CICATRISATION

- Prenez soin de votre peau : c'est le support du tatouage.
- Lorsque vous vous exposerez au soleil, protégez votre tatouage avec de l'écran total.
- Hydratez régulièrement votre tatouage.

SOINS DU TATOUAGE : durée 1 MOIS

Conservez le film plastique pendant 1 heure, puis retirez-le.
Ne jamais toucher la zone tatouée avec des mains sales.

Commencez les soins :

- Lavez à l'eau tiède ou froide avec du savon neutre (de Marseille ou dermathologique).
- Rincez soigneusement.
- Séchez avec du papier essuie-tout jetable.
- Appliquez et faites pénétrer une noisette de crème cicatrisante (Bépanthen ou Homéoplasmine).

Application de la crème cicatrisante : 3 fois / jour pendant 1 mois

Attention pendant la cicatrisation :

- Protégez votre tatouage avec des vêtements en coton et de la pommade cicatrisante (surtout si vous êtes en contact avec de la poussière ou des produits chimiques).
- Vous pouvez prendre une douche dès le premier jour.

INTERDITS : piscine, mer, soleil, bain, sauna...

Il est préférable d'éviter la pratique sportive pendant les 3 premiers jours afin d'éviter la transpiration abondante qui engendrera le décollement du pansement.

Ne pas arracher les croûtes.

APRES CICATRISATION

- Prenez soin de votre peau : c'est le support du tatouage.
- Lorsque vous vous exposerez au soleil, protégez votre tatouage avec de l'écran total.
- Hydratez régulièrement votre tatouage.

Mise en œuvre de la technique du tatouage par effraction cutanée, y compris du maquillage permanent

> Règles générales d'hygiène & de salubrité

> Arrêté du 11 mars 2009

1

Les tatouages sont réalisés dans un environnement adapté

- La mise en œuvre des techniques de tatouage est réalisée dans des locaux aérés. Ces locaux comprennent :
 - a) une salle technique où se réalisent les tatouages à l'exclusion de toute autre fonction. Elle répond aux deux caractéristiques suivantes :
 - des sols et plans de travail en matériaux lisses, non poreux, résistants à l'usage répété de produits désinfectants et d'entretien ;
 - des surfaces lessivables, non textiles.
 - b) Les deux espaces différenciés suivants :
 - un local dédié au nettoyage et à la stérilisation du matériel : ce local répond aux mêmes caractéristiques que la salle technique. Il comporte deux zones séparées : zone de nettoyage/désinfection des matériels et zone de conditionnement/stérilisation ;
 - un local dédié à l'entreposage des déchets et du linge sale.

Le mobilier utilisé dans la salle technique et dans l'espace de nettoyage et de stérilisation est non poreux et facilement nettoyeable.

Le revêtement du mobilier sur lequel est installé le client est lessivable.

Le professionnel interdit l'accès des animaux à la salle technique et au local de nettoyage et de stérilisation.

Une zone de lavage des mains est comprise ou adjacente à la salle technique. Elle comprend au minimum un lavabo avec robinet à fermeture automatique ou mécanique, non manuelle, un distributeur de savon liquide et un distributeur de serviettes à usage unique.

2

Les locaux sont entretenus de manière à garantir l'hygiène des pratiques

- Le nettoyage de la salle technique et du local dédié au nettoyage est quotidien et réalisé par décontamination par bionettoyage humide :
 - soit en un temps avec un produit détergent-désinfectant pour sols, surfaces et mobiliers portant mention de la norme NF EN 1040 et NF EN 1275 ;
 - soit en trois temps en appliquant successivement un détergent du commerce, un rinçage puis un désinfectant portant mention des mêmes normes.
- Le mobilier de la salle technique fait l'objet d'un essuyage humide avec un support non pelucheux à usage unique imprégné de détergent-désinfectant, au moins une fois par jour.
- Entre chaque client, toutes les surfaces utilisées sont nettoyées et désinfectées.
- De plus, en cas de souillures biologiques dans la salle technique, cette salle et son mobilier sont nettoyés sans délai avec un support non pelucheux à usage unique imprégné d'un détergent-désinfectant.

3

Le professionnel respecte la procédure d'hygiène des mains

- Tout bijou est retiré préalablement à la désinfection des mains.
- La désinfection des mains de l'opérateur, est réalisée :
 - soit par un lavage hygiénique des mains avec un savon liquide antiseptique ou une solution moussante antiseptique portant mention des normes NF EN 1040 et NF EN 1499, utilisé selon la procédure standardisée de lavage des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1499 ;
 - soit par un traitement hygiénique des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique portant mention des normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1500, utilisé selon la procédure standardisée de friction des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1500.
- Après la désinfection des mains et pour la réalisation de l'acte, l'opérateur s'équipe de gants à usage unique.
- Les gants utilisés sont en latex, ou matière équivalente en cas d'allergie au latex. Ils sont marqués CE et correspondent aux dispositifs médicaux de classe II-a pour les gants stériles et de classe I pour les gants non stériles. Les gants sont changés entre deux clients, et, au minimum, toutes les deux heures au cours d'une même intervention.
- Les gants sont retirés chaque fois que le professionnel est amené à toucher tout objet étranger à la réalisation du tatouage. Avant la reprise de l'acte, une nouvelle paire de gants est utilisée après désinfection des mains.

Mise en œuvre de la technique du tatouage par effraction cutanée, y compris du maquillage permanent

> Règles générales d'hygiène & de salubrité

> Arrêté du 11 mars 2009

1

Les tatouages sont réalisés dans un environnement adapté

- La mise en œuvre des techniques de tatouage est réalisée dans des locaux aérés. Ces locaux comprennent :
 - a) une salle technique où se réalisent les tatouages à l'exclusion de toute autre fonction. Elle répond aux deux caractéristiques suivantes :
 - des sols et plans de travail en matériaux lisses, non poreux, résistants à l'usage répété de produits désinfectants et d'entretien ;
 - des surfaces lessivables, non textiles.
 - b) Les deux espaces différenciés suivants :
 - un local dédié au nettoyage et à la stérilisation du matériel : ce local répond aux mêmes caractéristiques que la salle technique. Il comporte deux zones séparées : zone de nettoyage/désinfection des matériels et zone de conditionnement/stérilisation ;
 - un local dédié à l'entreposage des déchets et du linge sale.

Le mobilier utilisé dans la salle technique et dans l'espace de nettoyage et de stérilisation est non poreux et facilement nettoyeable.

Le revêtement du mobilier sur lequel est installé le client est lessivable.

Le professionnel interdit l'accès des animaux à la salle technique et au local de nettoyage et de stérilisation.

Une zone de lavage des mains est comprise ou adjacente à la salle technique. Elle comprend au minimum un lavabo avec robinet à fermeture automatique ou mécanique, non manuelle, un distributeur de savon liquide et un distributeur de serviettes à usage unique.

2

Les locaux sont entretenus de manière à garantir l'hygiène des pratiques

- Le nettoyage de la salle technique et du local dédié au nettoyage est quotidien et réalisé par décontamination par bionettoyage humide :
 - soit en un temps avec un produit détergent-désinfectant pour sols, surfaces et mobiliers portant mention de la norme NF EN 1040 et NF EN 1275 ;
 - soit en trois temps en appliquant successivement un détergent du commerce, un rinçage puis un désinfectant portant mention des mêmes normes.
- Le mobilier de la salle technique fait l'objet d'un essuyage humide avec un support non pelucheux à usage unique imprégné de détergent-désinfectant, au moins une fois par jour.
- Entre chaque client, toutes les surfaces utilisées sont nettoyées et désinfectées.
- De plus, en cas de souillures biologiques dans la salle technique, cette salle et son mobilier sont nettoyés sans délai avec un support non pelucheux à usage unique imprégné d'un détergent-désinfectant.

3

Le professionnel respecte la procédure d'hygiène des mains

- Tout bijou est retiré préalablement à la désinfection des mains.
- La désinfection des mains de l'opérateur, est réalisée :
 - soit par un lavage hygiénique des mains avec un savon liquide antiseptique ou une solution moussante antiseptique portant mention des normes NF EN 1040 et NF EN 1499, utilisé selon la procédure standardisée de lavage des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1499 ;
 - soit par un traitement hygiénique des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique portant mention des normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1500, utilisé selon la procédure standardisée de friction des mains décrite dans l'annexe A de la norme NF EN 1500.
- Après la désinfection des mains et pour la réalisation de l'acte, l'opérateur s'équipe de gants à usage unique.
- Les gants utilisés sont en latex, ou matière équivalente en cas d'allergie au latex. Ils sont marqués CE et correspondent aux dispositifs médicaux de classe II-a pour les gants stériles et de classe I pour les gants non stériles. Les gants sont changés entre deux clients, et, au minimum, toutes les deux heures au cours d'une même intervention.
- Les gants sont retirés chaque fois que le professionnel est amené à toucher tout objet étranger à la réalisation du tatouage. Avant la reprise de l'acte, une nouvelle paire de gants est utilisée après désinfection des mains.